



Agence du revenu du Québec

Volume 2 no 2 - 15 février 2017

Négociation à l'Agence du revenu du Québec

Le point sur la négociation en cours

Dans le dernier [Info-Négo du 19 janvier](#), nous vous avons fait part des paramètres d'augmentation salariale proposés dans le cadre de l'exercice de classification à Revenu Québec. Nous vous avons alors indiqué que ces paramètres n'étaient pas acceptables pour nous, surtout si on les compare à l'exercice de relativité salariale proposé aux professionnels de la fonction publique.

Les comités de négociation et de classification ont donc décidé conjointement que le comité de classification s'adresse au président-directeur général, et au président du conseil d'administration de Revenu Québec pour qu'ils entreprennent des démarches auprès du Conseil du trésor afin de bonifier l'offre salariale de l'exercice de classification à Revenu Québec. Voici le texte de la lettre qui leur a été transmise le 7 février dernier :

Québec, 7 février 2017

*Monsieur Éric Ducharme
Président-directeur général de Revenu Québec*

*Monsieur Florent Gagné
Président du conseil d'administration de Revenu Québec*

Nous vous interpellons à la suite du dépôt, le 20 décembre dernier, de la structure salariale dans le cadre de l'exercice de classification des professionnels de Revenu Québec. Lors de cette réunion, les membres patronaux du comité de classification nous ont dévoilé les paramètres salariaux du projet de Revenu Québec, soit une augmentation de 1,75 % de la masse salariale.



À la suite de ce dépôt, les membres syndicaux du comité de classification ont analysé les impacts de cette proposition sur la rémunération des professionnels de Revenu Québec en la comparant à la proposition du Conseil du trésor soumise aux professionnels de la fonction publique en matière de relativité salariale qui est de 2,4 %.

Cette proposition est loin de correspondre aux attentes suscitées auprès des professionnels lors de la création de l'Agence du revenu du Québec. La structure de rémunération proposée se traduirait pour les professionnels de Revenu Québec par une rémunération inférieure à celle de leurs collègues de la fonction publique le 2 avril 2019 et ce même si la date d'implantation de la nouvelle classification à RQ est rétroactive au 19 mars 2016.

Nous ne sommes pas les seuls à être déçus de la proposition de Revenu Québec. Nos collègues du SFPQ l'ont mentionné dans une de leurs publications, datée du 20 novembre dernier, soulignant que près de 60 % de leurs membres seraient mieux payés dans la fonction publique.

Les paramètres que le Conseil du trésor impose à Revenu Québec dans son projet comprennent un élément important auquel il ne s'astreint pas lui-même dans sa proposition aux professionnels de la fonction publique, soit l'obligation de tenir compte du coût des services passés du régime de retraite.

Le projet de classification qui nous est proposé ne respecte pas la valeur du travail effectué par les professionnels de Revenu Québec comparativement aux propositions soumises à la table de négociation des professionnels de la fonction publique.

Nous sommes convaincus que vous, ainsi que le conseil d'administration, appréciez à sa juste valeur le travail effectué par les professionnels de Revenu Québec, tel qu'exprimé lors des rencontres tenues entre M. Ducharme et les employés au cours de l'automne. Par conséquent, nous sollicitons votre appui afin que des démarches soient entreprises auprès du Conseil du trésor pour que le travail des professionnels de Revenu Québec soit reconnu à sa juste valeur.

Nous demeurons à votre disposition pour toutes discussions à ce sujet.

Les membres syndicaux du comité de classification des professionnels à l'ARQ

Linda Brabant
Christian Thériault
Jeannot Vachon

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



De plus, nous profiterons de toutes les occasions pour rappeler à notre employeur que ses professionnelles et professionnels méritent une meilleure structure de rémunération que celle proposée dans son projet de classification. Nous vous invitons donc à appuyer vos représentantes et représentants dans cette démarche.

Votre comité de négociation,

Christian Thériault, porte-parole
Bruno Jean
Martine Lefavre
Yves Morin
Martin Pinault